

Périscolaire

5 accueils périscolaires sur le territoire Vallée Dordogne Forêt Bessède :

Meyrals, Siorac, Coux et Bigaroque-Mouzens, Saint Cyprien et Belvès .

Le périscolaire rassemble **240 enfants inscrits** et représente un budget global moyen de 95 000€.

Les accueils périscolaires sont ouverts de 7h30 à 9 h 00 et de 16 h 30 à 18 h 30. Le goûter est compris dans la prestation.



Le cadre :

- Les accueils de loisirs périscolaires sont déclarés auprès de la [DDCSPP](#) et sont soumis à la réglementation en vigueur des Accueils Collectifs de Mineurs.
- Ils sont encadrés par un directeur et une équipe d'animateurs (personnel mis à disposition par l'association « Enfants des deux Rivières », le personnel de la Communauté de communes et pour Belvès le personnel mis à disposition par l'association

« Espace enfance »..

- L'accueil périscolaire est un lien entre les familles et l'école, il permet aux familles d'amener leur(s) enfant(s) avant l'heure de l'école et /ou de ne pas le reprendre dès la fin de la classe.
-

Les horaires



Le matin :

- **Accueils de St-Cyprien, Meyrals et Coux :** à partir de 7H30 jusqu'à l'ouverture de l'école par les enseignants (accueil 10 min avant le début des cours).
- **Accueil de Siorac :** à partir de 7H00 (sous réserve d'une justification de service) jusqu'à l'ouverture de l'école par les enseignants (accueil 10 mn avant le début des cours)

L'arrivée des enfants peut être échelonnée.

Le soir :

de la sortie des classes ou de l'arrivée des bus jusqu'à 18H30

*Le départ des enfants peut être échelonné. **Tout retard devra***

demeurer exceptionnel et justifié.

Fonctionnement



Répondant à un projet éducatif commun, chaque site dispose toutefois de son propre projet pédagogique.

- Le goûter est fourni par le gestionnaire, il est compris dans la prestation, sauf dans le cas particulier de l'enfant contraint d'attendre le transport scolaire.
- L'accompagnement scolaire n'est pas une obligation.

- [Information générale](#)
- [Sortie](#)
- [Comportement](#)

Répondant à un projet éducatif commun, chaque site dispose toutefois de son propre projet pédagogique, qui sera affiché. Le goûter est fourni par le gestionnaire, il est compris dans la prestation, sauf dans le cas particulier de l'enfant contraint d'attendre le transport scolaire. L'accompagnement scolaire n'est pas une obligation.

Les familles, ou toute personne autorisée, peuvent venir chercher leur enfant à tout moment pendant l'accueil. Les familles devront obligatoirement se présenter à un animateur.

- La notion de respect est fondamentale, notamment le respect de la personne, des locaux et du matériel. Tout manquement pourra être sanctionné.
 - Une tenue (vêtements + chaussures) adaptée aux activités spécifiques, non fragile et étiquetée au nom de l'enfant, est indispensable.
 - Objets personnels (bijoux, jouets, DS, portable...) : les objets personnels ne sont pas nécessaires au bon fonctionnement, ils sont susceptibles de ne pas être autorisés. Dans tous les cas, le gestionnaire n'en assume pas la responsabilité.
 - Tout objet dangereux est interdit ainsi que tout objet dont l'usage détourné pourrait s'avérer dangereux.
 - La responsabilité de l'enfant et des familles sera engagée pour toute dégradation volontaire ou non volontaire et atteinte à autrui. Chaque enfant devra en outre respecter les règles de vie mises en place en interne. Le gestionnaire se réserve le droit, après concertation avec les parents, le responsable de la structure et le président, de ne plus accepter un enfant qui nuirait au bon fonctionnement de l'accueil périscolaire et de la vie en collectivité.
-

Tarifs

La communauté de communes a mis en place une tarification modulée en fonction du quotient familial. Elle propose également une tarification à la 1/2 heure. Ainsi, la présence réelle et les revenus des parents sont mieux pris en compte pour une tarification plus équitable.

Tarifs	Accueils périscolaires Le Coux, Meyrals et Siorac		Accueil périscolaire St Cyprien (navette comprise)	
	½ heure	heure	½ heure	heure
QF 1<=622	0.38 €	0.76 €	0.51 €	1.01 €
623	0.42 €	0.84 €	0.55 €	1.09 €
QF3 >1201	0.46 €	0.92 €	0.59 €	1.17 €

Marie-Christine BOUTHIER

Accueil périscolaire de St Cyprien

05 53 29 06 60

Pendant l'accueil : 07 70 19 38 19

Barbara REMIGEREAU

Accueil périscolaire de Siorac en Périgord

06 51 02 61 16

Pendant l'accueil : 05 53 31 61 06

Elisa DUCOS

Accueil périscolaire du Coux

05 53 28 66 03

Pendant l'accueil : 05 53 28 57 28

Isabelle ROUSSEAU

Accueil périscolaire de Meyrals

05 53 54 09 61

Pendant l'accueil : 07 70 19 99 10

Mariana Caussade

Accueil périscolaire de Belvès

rue Antoine Despont, Belvès, 24170 PAYS DE BELVÈS
05 53 59 61 33

Corinne GILLIER

Responsable des Affaires Scolaires & Péricolaires

Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède

Avenue de Sarlat

24220 SAINT CYPRIEN

Permanences

Lundi au vendredi : 8h30-17h

mercredi : 8h30-12h30

06 49 99 00 72 / 05 53 28 66 00